

NORME
INTERNATIONALE

**ISO
8559**

Première édition
1989-07-01

**Confection des vêtements et relevés
anthropométriques — Mesures du corps humain**

iTeh *Garment construction and anthropometric surveys — Body dimensions*
STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 8559:1989](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/14111b79-06a1-4141-9d9d-18de3a411d91/iso-8559-1989>



Numéro de référence
ISO 8559 : 1989 (F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 8559 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 133, *Systèmes et désignation des tailles de vêtements*.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/14111b79-06a1-4141-9d9d-18de3a411d91/iso-8559-1989>

Confection des vêtements et relevés anthropométriques — Mesures du corps humain

0 Introduction

Une liste des mesures du corps humain convenablement définies est une condition préalable pour les relevés anthropométriques et pour la préparation des patrons afin de confectionner des vêtements.

La présente Norme internationale est destinée à servir comme document de référence comprenant des définitions et des détails de l'emplacement des mesures du corps humain utilisées pour la confection des vêtements.

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale définit l'emplacement des mesures du corps humain relevées pour des études anthropométriques et pour la préparation des patrons de vêtements et la fabrication des mannequins, et elle spécifie un procédé normalisé pour le relèvement des mesures du corps humain.

La présente Norme internationale s'applique à l'emplacement et au relèvement des mesures du corps humain convenant à tous vêtements et accessoires pour toutes les catégories de la population.

L'emploi d'une jauge à coulisse et d'un anthropomètre orienté horizontalement pour la détermination des mesures de largeur est exclu.

Toutes les mesures du corps humain définies dans la présente Norme internationale ne sont pas toujours nécessaires pour des études anthropométriques ou pour la confection de vêtements.

2 Définitions

Dans le cadre de la présente Norme internationale, les définitions sont présentées dans l'ordre de succession normale pour obtenir les mesures du corps humain, qui comprennent les trois éléments suivants :

- mesures prises horizontalement (y compris le tour);
- mesures prises verticalement;
- autres mesures.

Dans le cas des mesures verticales, celles prises en utilisant le somatomètre sont données en premier lieu et celles prises au ruban métrique sont données en deuxième lieu.

NOTE — L'appareillage et les procédés de mesurage indiqués dans les définitions sont spécifiés au chapitre 3.

2.1 Mesures prises horizontalement

2.1.1 tour de tête : Périmètre horizontal maximal du crâne, relevé au-dessus des oreilles (voir figure 1).

2.1.2 tour de cou : Périmètre du cou relevé à l'aide du ruban métrique passant au-dessous de la pomme d'Adam et au niveau de la 7^e vertèbre cervicale (voir figure 1).

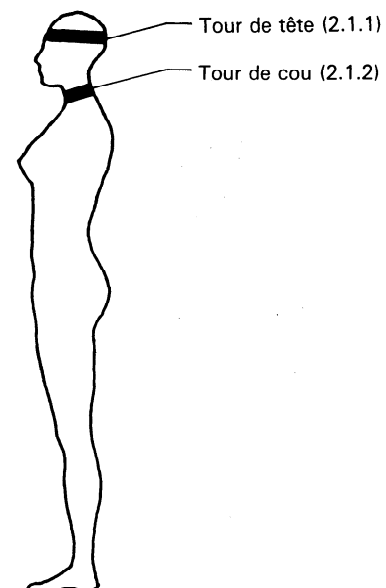


Figure 1

2.1.3 tour d'encolure: Tour de la base du cou, mesuré à l'aide de la chaînette passant au-dessus de la base de la 7^e vertèbre cervicale, des points d'encolure puis à la limite supérieure des clavicules droite et gauche (voir figure 2).

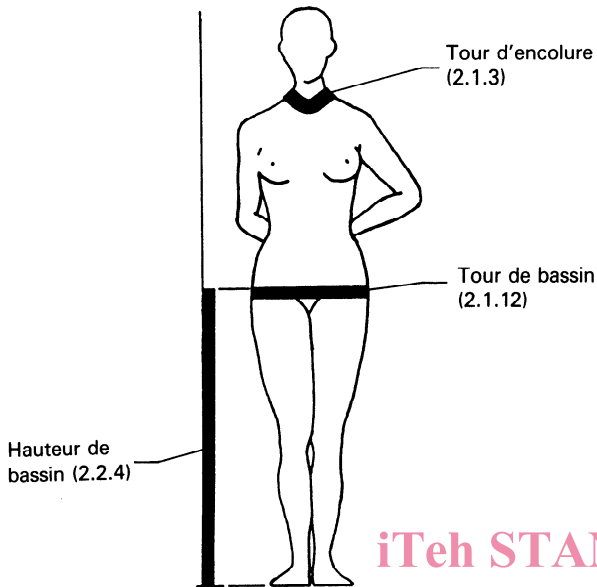


Figure 2

2.1.5 largeur des épaules: Distance mesurée horizontalement entre les pointes de l'acromion, les deux bras tombant le long du corps (voir figure 4).

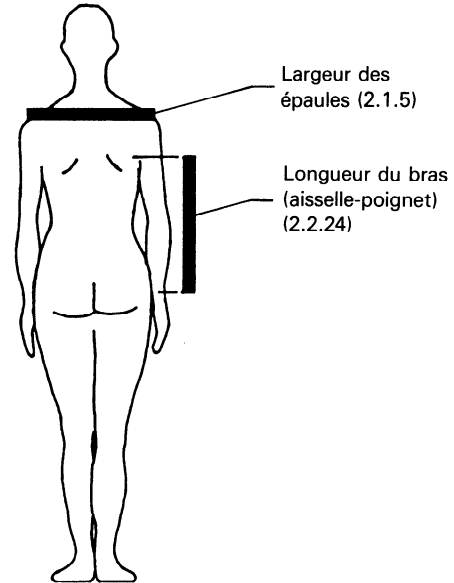


Figure 4

2.1.4 longueur d'épaule: Distance mesurée entre le point d'encolure et la pointe de l'acromion, le bras tombant le long du corps (voir figure 3).

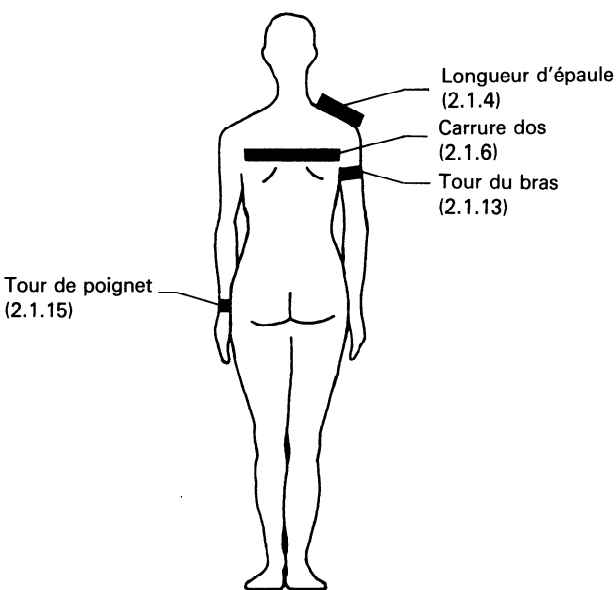


Figure 3

2.1.6 carrure dos: Distance mesurée horizontalement entre les deux points de carrure dos (point situé au milieu de la ligne courbe joignant la pointe de l'acromion à la ligne des aisselles) (voir figure 3).

2.1.7 tour de poitrine (homme): Périmètre horizontal maximal relevé à l'aide du ruban métrique passant à la base des omoplates (ceinture scapulaire), sous les aisselles et en travers de la poitrine (au niveau des mamelons), le sujet se tenant debout et respirant normalement (voir figure 5).

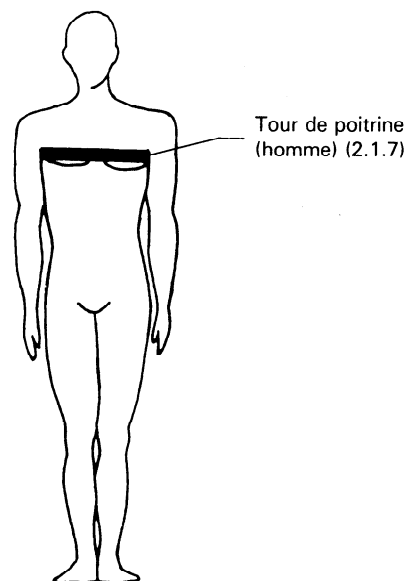


Figure 5

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 8559:1989

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/411679-00a1-4141-9d9d-18de3a411d91/iso-8559-1989>

2.1.8 tour de poitrine (femme) : Périmètre horizontal maximal relevé à l'aide du ruban métrique passant sur les omoplates (ceinture scapulaire), sous les aisselles et en travers de la poitrine au niveau des mamelons, le sujet se tenant debout et respirant normalement (voir figure 6).

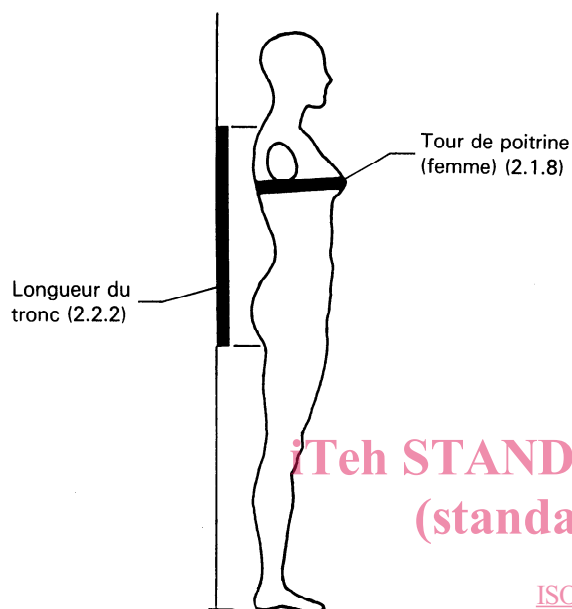


Figure 6

2.1.9 largeur entre les seins : Distance comprise entre les pointes des seins (voir figure 7).

2.1.10 tour de dessous de poitrine : Périmètre horizontal du corps relevé juste au-dessous des seins (voir figure 7).

2.1.11 tour de ceinture¹⁾; tour de taille : Périmètre relevé au niveau de la taille naturelle entre le sommet de l'os de la hanche (crête iliaque) et la dernière côte, le sujet se tenant debout et respirant normalement, l'abdomen non contracté (voir figure 7).

2.1.12 tour de bassin : Périmètre horizontal relevé au niveau de la plus grande projection trochanterique latérale, le sujet se tenant debout (voir figure 7).

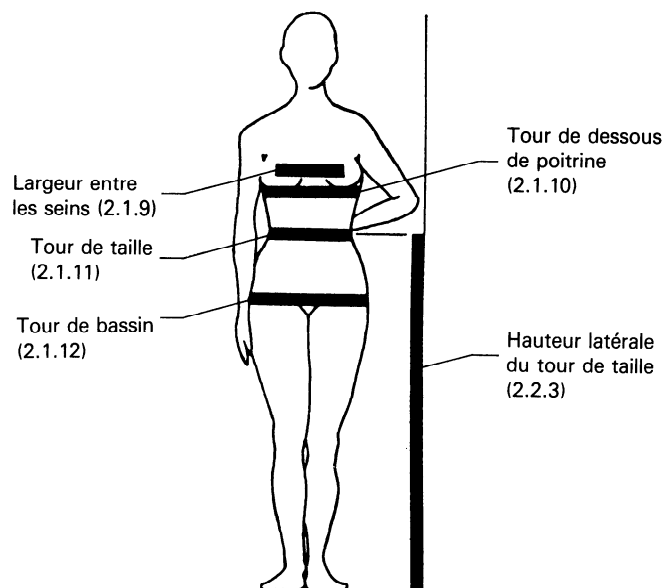


Figure 7

2.1.13 tour du bras : Périmètre maximal du bras, mesuré le sujet se tenant debout, le bras tombant le long du corps (voir figure 3).

2.1.14 tour du coude : Périmètre du coude mesuré lorsque le sujet se tient debout, le bras et l'avant-bras formant un angle droit, la main et les doigts étant tendus vers l'avant (voir figure 8).

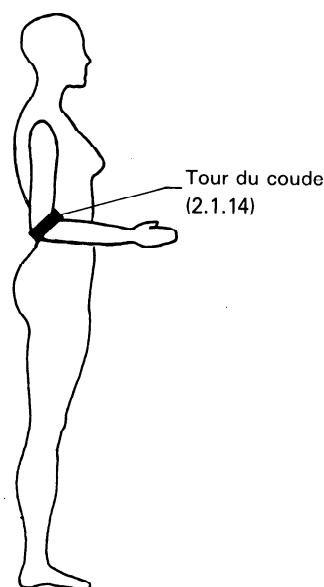


Figure 8

1) Terme non utilisable pour les vêtements féminins.

2.1.15 tour de poignet: Périmètre du poignet, mesuré au niveau des points les plus saillants (apophyses styloïdes radiale et cubitale), le bras tombant normalement le long du corps (voir figure 3).

2.1.16 tour de main: Périmètre maximal relevé autour de la main droite ouverte, au niveau de la jointure des doigts (méta-carpe), pouce exclu, les doigts étant joints et le pouce écarté (voir figure 9).

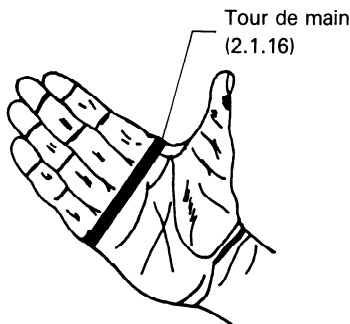


Figure 9

2.1.17 longueur de main: Distance mesurée entre l'extrémité du majeur et le premier pli à la base de la main droite, la main étant dans le prolongement du bras, les doigts joints et le pouce écarté (voir figure 10).

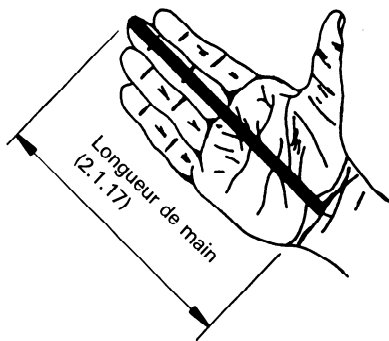


Figure 10

2.1.18 tour de la cuisse: Périmètre de la cuisse, mesuré horizontalement sans constriction, immédiatement au-dessous du pli fessier, lorsque le sujet est debout (voir figure 11).

2.1.19 tour de cuisse moyen: Périmètre horizontal de la cuisse mesuré, sans constriction, à mi-distance entre la hanche et le genou lorsque le sujet se tient debout (voir figure 11).

2.1.20 tour de genou: Périmètre du genou mesuré lorsque le sujet est debout, le bord supérieur du ruban métrique étant placé à la hauteur du genou (voir figure 11).

2.1.21 tour de jarret: Le plus petit périmètre horizontal mesuré entre le genou et le mollet sur la jambe droite, le sujet se tenant debout (voir figure 11).

2.1.22 tour de mollet: Périmètre maximal du mollet mesuré lorsque le sujet est debout, les jambes légèrement écartées, le poids du corps reposant également sur les deux jambes (voir figure 11).

2.1.23 tour minimal de la jambe: Périmètre minimal de la jambe mesuré horizontalement, un peu au-dessus des malléoles, sur le sujet se tenant debout (voir figure 11).

2.1.24 tour de cheville: Périmètre de la jambe mesuré au niveau du centre de l'os de la cheville (malléoles interne et externe), lorsque le sujet est debout (voir figure 11).

2.1.25 longueur de pied: Distance, sur un plan horizontal, mesurée entre deux lignes perpendiculaires à ce plan, dont l'une est en contact avec l'extrémité de l'orteil le plus proéminent et l'autre avec la partie la plus proéminente du talon, le sujet se tenant debout, pieds nus, avec une pression suffisante sur la plante des pieds pour rendre les pieds droits (voir figure 11).

<http://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/14111b79-06a1-4141-9d9d-18de3a411d91/iso-8559-1989>

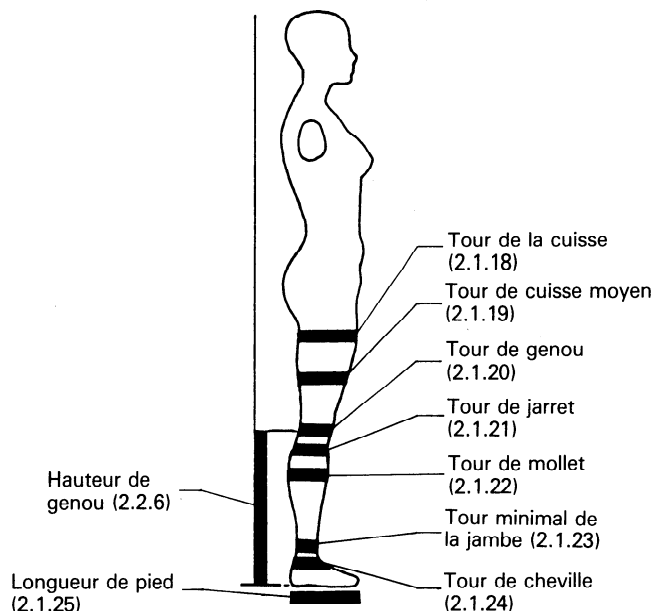


Figure 11

2.1.26 stature (pour bébés et enfants en bas âge ne pouvant pas encore se tenir debout): Longueur du corps mesurée en ligne droite entre le sommet du crâne et le talon, le sujet étant allongé sur une table.

2.2 Mesures prises verticalement

2.2.1 stature (pour sujets autres que bébés et enfants en bas âge): Distance verticale entre le sommet du crâne et le sol, mesurée en utilisant le somatomètre, sur le sujet se tenant debout, pieds nus, talons joints posés au sol (voir figure 12).

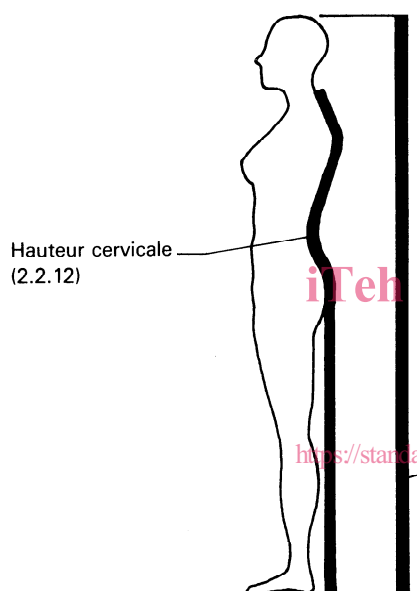


Figure 12

2.2.2 longueur du tronc: Distance à partir de la 7^e vertèbre cervicale jusqu'à l'enfourchure, mesurée en utilisant le somatomètre, le sujet se tenant debout (voir figure 6).

2.2.3 hauteur latérale du tour de taille: Distance comprise entre la ligne du tour de taille et le sol, mesurée en utilisant le somatomètre, sur le côté du corps, le sujet se tenant debout (voir figure 7).

2.2.4 hauteur de bassin: Distance verticale comprise entre le tour de bassin (au niveau du grand trochanter) et le sol, mesurée en utilisant le somatomètre, le sujet se tenant debout (voir figure 2).

2.2.5 montant: Distance verticale comprise entre la hauteur de taille milieu dos et la longueur d'entrejambe, mesurée en utilisant le somatomètre (voir figure 13).

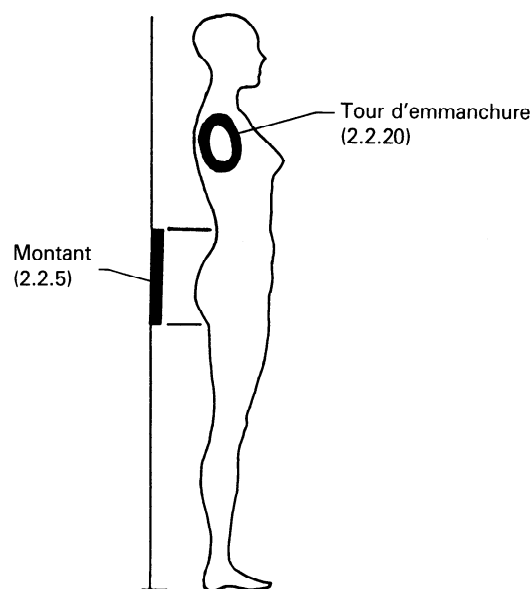


Figure 13

2.2.6 hauteur de genou: Distance verticale comprise entre le point tibial (partie supérieure du genou) et le sol, mesurée en utilisant le somatomètre (voir figure 11).

2.2.7 hauteur de cheville: Distance verticale entre la malléole externe et le sol, mesurée en utilisant le somatomètre (voir figure 14).

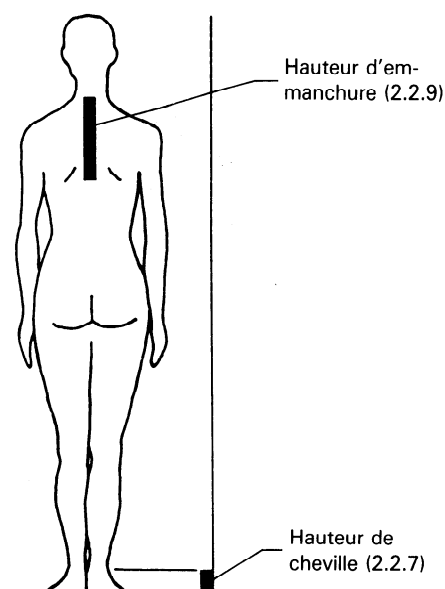


Figure 14

2.2.8 longueur du tronc (position assise) : Distance verticale entre la 7^e vertèbre cervicale et le dessus de la table, mesurée en utilisant le somatomètre, lorsque le sujet est assis, le dos droit, sur la table (voir figure 15).

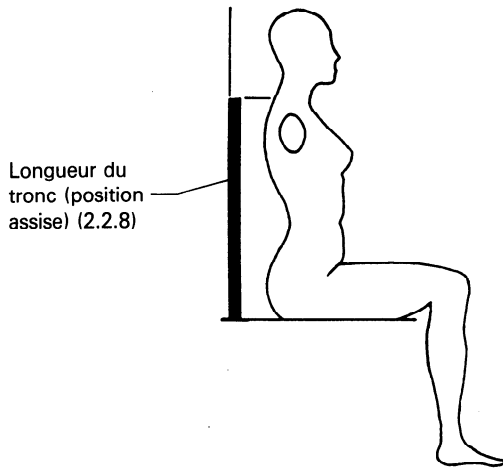


Figure 15

2.2.11 longueur 7^e cervicale-jarret : Distance entre la 7^e vertèbre cervicale et le jarret, mesurée sur le corps entre la 7^e cervicale et la partie la plus forte du bassin, ensuite verticalement jusqu'au niveau du jarret (voir figure 17).

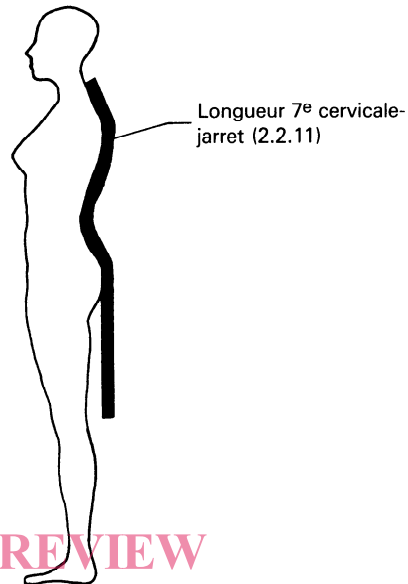


Figure 17

2.2.9 hauteur d'emmanchure : Distance, mesurée verticalement au ruban métrique sur le corps, comprise entre la 7^e vertèbre cervicale et le bord supérieur d'un ruban passant horizontalement sous les aisselles (voir figure 14).

2.2.10 longueur de taille milieu dos : Distance, mesurée au ruban métrique sur la colonne vertébrale, entre la 7^e vertèbre et la ligne de taille (voir figure 16).

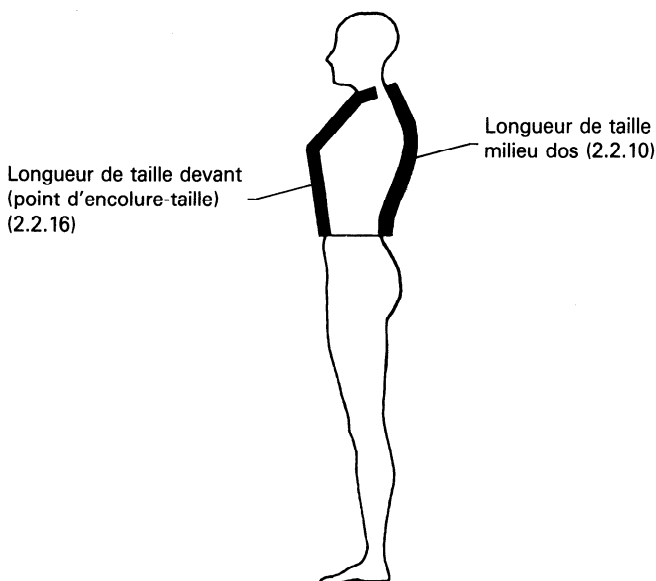


Figure 16

2.2.12 hauteur cervicale : Distance entre la 7^e vertèbre cervicale et le sol au milieu du dos, mesurée au ruban métrique sur le corps, à la partie la plus forte du bassin, puis verticalement (voir figure 12).

2.2.13 longueur 7^e cervicale-pointe de sein: Distance comprise entre la 7^e vertèbre cervicale et la pointe du sein, mesurée avec le ruban métrique passant par le point d'encolure (voir figure 18)

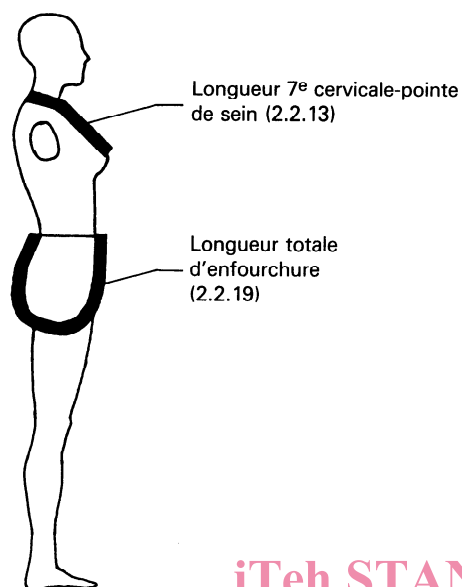


Figure 18

2.2.14 longueur 7^e cervicale-taille (devant): Distance comprise entre la 7^e vertèbre cervicale et la ligne de taille devant, en passant le point d'encolure et le mamelon et mesurée verticalement du mamelon à la ligne de taille (voir figure 19).

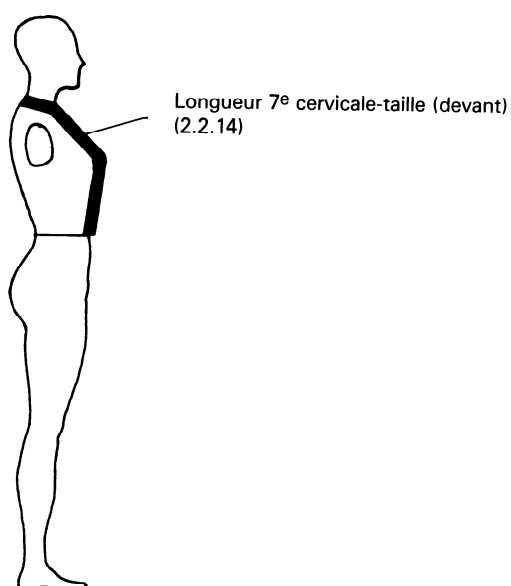


Figure 19

2.2.15 longueur point d'encolure-mamelon (hauteur de seins): Distance comprise entre le point d'encolure et la pointe de sein (voir figure 20).

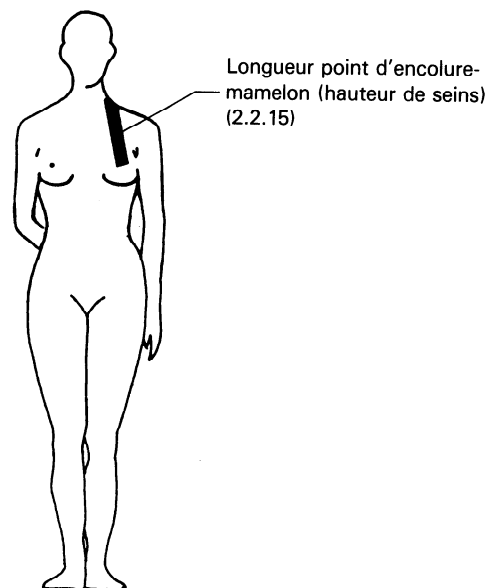


Figure 20

2.2.16 longueur de taille devant (point d'encolure-taille): Distance mesurée à partir du point d'encolure (point le plus haut de l'épaule) jusqu'à la taille en passant par le mamelon, en ligne verticale à partir de celui-ci jusqu'à la taille (voir figure 16).

2.2.17 longueur taille-bassin: Distance entre la ligne de taille et celle du tour de bassin, mesurée en suivant les courbes naturelles du corps (voir figure 21).

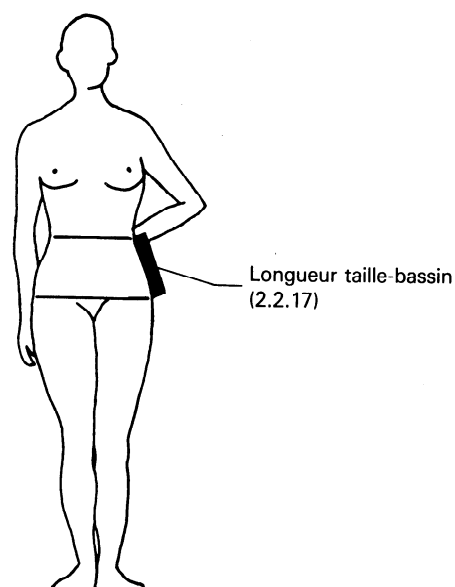


Figure 21

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 8559:1989

https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sis/14111679-6041-4141-9291-180c2244f091/iso-8559-1989